

Nom du projet : Restauration du réservoir Beaudet

Cote	Requête
8.4.1	M. Cédric Allaire

10 juin 2020
Yvan Tremblay

Le registraire a supprimé certaines informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

Objet: TR: Projet de restauration Réservoir Beaudet

De : Laireblanc Inc [REDACTED]

Envoyé : 5 mars 2020 11:18

À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Projet de restauration Réservoir Beaudet

Bonjour,

La présente lettre fait suite à l'audience du BAPE tenue le 18 février 2020 dernier à Victoriaville, en lien avec la restauration du réservoir Beaudet. En tant que citoyen d'une municipalité voisine, j'ai décidé de prendre part à l'audience puisque les problèmes reliés au remplissage naturel du réservoir sont en partie dû à l'érosion des berges de la rivière Bulstrode, qui sépare mes terres agricoles en deux et qui crée de l'érosion chez nous comme chez mes voisins. J'ai donc attentivement écouté les détails du projet, qui, selon les dires, seront réalisés de manière responsable et respectueuse pour l'environnement et les citoyens.

Cependant, un élément important semble avoir été volontairement rejeté du projet, celui de limiter l'érosion des berges de la rivière qui déverse dans le lac. Les présentateurs du projet ont eux-mêmes mentionnés être conscients et informés par le biais d'études menés dans le passé qu'entre 50% et 80% des sédiments stagnants dans le réservoir proviennent de l'érosion des berges. L'important volume de population desservi par l'eau du réservoir, le positionnement de la ville au niveau politique et le personnel formé dans toutes les sphères du projet leur ont permis d'aller chercher d'importantes sommes d'argent et les permissions nécessaires pour mettre de l'avant un tel projet. Jamais un propriétaire unique ou une entreprise agricole aurait eu le pouvoir et les ressources d'entreprendre de telles démarches pour un problème relié au cours d'eau sur son terrain par exemple. Maintenant que les budgets sont établis et que le financement est approuvé, la ville de Victoriaville nous apprend que les fonds iront en totalité dans le nettoyage du réservoir et que rien n'est prévu pour le réaménagement des berges. Le projet de dragage, établis sur une durée de 10 ans sera donc à renouveler à terme d'échéance et engendrera d'autres coûts dans le futur. Je trouve donc illogique de ne pas investir une partie de la somme du projet là où le problème en est vraiment, c'est-à-dire dans les principaux lieux d'érosion de la rivière.

En tant que propriétaire de terre agricole, je serais bien prêt à limiter l'érosion de mon terrain. Ce serait à mon avantage de conserver mes superficies en culture chez nous et il en serait également à l'avantage de la ville qui n'en serait pas prise avec un réservoir plein de sédiments. Bref, la majorité des propriétaires de lot en amont de la rivière trouve ridicule les lois les empêchant tout contact avec la rivière. Nous n'avons pas besoin de fouiller très loin dans nos mémoires pour se rappeler l'époque où tous et chacun aménageait son secteur de la rivière, et que parfois même des compagnies étaient engagées par le ministère pour effectuer les travaux minimums pour limiter l'érosion. Bien que les temps aient changés en matière d'environnement, il y aurait quand même possibilité de limiter l'érosion des berges à moindre coût, en s'inspirant des pratiques de l'époque mais remise au goût du jour. Par exemple, si la ville peut pomper des sédiments avec des machines de type industriels mais adapté aux milieux aquatiques avec les composantes précises et des huiles biodégradables,

pourquoi n'en serait-il pas possible lors du réaménagement d'une berge. De petites améliorations dans des endroits bien ciblés de la rivière pourraient limiter de beaucoup l'érosion, comme en déplaçant le gravier du centre de la rivière vers les côtés, ce qui vient limiter la force hydrique sur les côtés de la rivière. Par contre, partout où les propriétaires touchés par l'érosion ont proposé une telle démarche, les réponses étaient toujours semblables. Du genre : C'est maintenant interdit de faire des travaux dans la rivière, informez-vous à :tel organisme, tel députés ou votre MRC, des études sont en cours à ce propos, (Réponse que l'on entend depuis plus de 10 ans)... Bref, les divers intervenants s'envoient la balle entre eux en espérant que peut-être un jour nous allons abandonner le combat. Les lois environnementales semblent avoir surpasser le bon jugement de la population, qui, dans ce cas, serait extrêmement bénéfique pour les 2 partis d'être mis de l'avant.

Un second point qui dérange les propriétaires de terre en amont de la rivière est de constater qu'en plus d'être contraint par les lois qui nous empêche de réaliser des travaux concrets, le ministère des transports lui, est capable de faire des imposants enrochements lorsque vient temps de sauver un tronçon de route qui est mis en danger par l'érosion de la berge. Vous n'avez qu'à vous rendre à l'intersection du rang Lizotte et de la route 263 à St-Norbert d'Arthabaska, vous y constaterez qu'un champ, cultivé à l'époque, a perdu plus de 75% de sa superficie cultivable, soit 6.5 acres. Comme aucune mesure n'était possible vu le coût exagéré d'un enrochement (Même après subvention de Prime Vert) l'érosion a fait son cours jusqu'à la route 263. Une fois celle-ci menacée, le MTQ a rapidement trouvé les fonds, l'équipements, le personnel et tout le nécessaire pour sauver le 300 mètres de route mis en péril. Il en sera de même cet été, non loin de là, à Sainte-Hélène de Chester, où sera érigé un second enrochement pour protéger un autre tronçon de cette même route. La problématique, ayant été signalée par un club de motoneige local à l'automne 2019, est supposée faire partie des premiers projets de réparation de route ce printemps, projet budgété à près de 1 million de dollars. On peut donc constater ici que lorsqu'il s'agit d'une route, les solutions semblent nombreuses, accessibles et rapide, mais lorsqu'on parle de terre agricole c'est une toute autre histoire.

Cette même problématique m'amène à vous parler d'un autre effet négatif de l'érosion des berges, soit celui de la perte de valeur des fonds de terres concernés. Certains propriétaires ayant perdu d'importantes superficies ne reverront jamais leurs champs et leurs boisés. Faites vos recherches à savoir la valeur moyenne des terres agricoles au Centre-du-Québec, et multipliez-le par la superficie disparue par l'érosion, vous serez assurément surpris de combien représente ce montant. En agriculture, il est bien connu que les marges bénéficiaires ne sont pas élevées, il repose donc sur la valeur du fond de terre pour assurer un avenir financier acceptable aux propriétaires. Non seulement les superficies disparues au fil du temps ne sont plus cultivables, mais elles ne sont plus disponibles pour la vente, ce qui représente d'importantes pertes financières pour nous, les propriétaires. Il s'agit aussi généralement, sur les amonts de la rivière, des meilleurs terres disponibles pour la culture. Vous n'avez qu'à remarquer que les meilleures terres se situent toujours en bordure des cours d'eau, comme les plaines du fleuves St-Laurent ou les prairies à proximité de la rivière Richelieu, qui font partie des terres les plus fertiles au Canada. C'est exactement la même chose ici, mais à plus petite échelle. Le fait de laisser partir à la dérive le meilleur de nos fonds de terres vient donc diminuer la valeur totale des terres et non juste celle des parcelles victime d'érosion. Les terres agricoles sont donc le fond de pension de leurs propriétaires. Peu à peu, nous voyons ces fameux fonds de pension diminuer sous nos yeux, à chaque printemps, lors de la fonte des neiges, ou chaque été, lorsque vient de fortes pluies. Bien que nos prédécesseurs protégeaient ce qui leur était acquis, il en devient maintenant illégal de le faire, sous peine de lourdes amendes. Laisseriez-vous partir une partie de vos économies réalisées au cours de votre vie lorsqu'il pleut? Bien que cette

question puisse sembler farfelue, c'est ce qui nous arrive. Par contre, jamais je n'aurai le pouvoir de saisir une partie de vos biens monétaires sans que vous n'ayez de recours contre moi, mais, nous, producteurs agricoles il faut laisser partir nos actifs à la dérive sans dire un mot ni avoir de recours qui ont du bon sens. Si cette situation était la vôtre, cher lecteur, vous en seriez sans doute en même position que nous, soit à faire des pressions là où il se doit, mais, tel que mentionné, personne n'a le pouvoir de saisir vos placements de retraite sans que vous en ayez de recours pour que vous ressentiez la même insatisfaction que nous.

Ce texte exprime les grandes lignes de notre problématique. La ville de Victoriaville, sur qui nous comptons pour nous aider à développer une stratégie gagnant-gagnant, vient de nous laisser tomber. Le dernier recours que nous espérions pour limiter les dégâts semble s'être tourné contre nous et nous en serons encore une fois les victimes. Une fois les installations de pompage de sédiments en place, la ville s'assure d'un lac propre et d'une réserve d'eau suffisante pour faire face aux sécheresses. L'érosion de nos terres n'est donc plus une problématique pour eux et si le problème d'érosion s'accroît au fil des années, ils n'ont qu'à draguer un peu plus et nous n'aurons pas notre mot à dire. Donc, avant qu'il n'en soit trop tard, je demande une révision du projet pour la partie des berges de la rivière. Les riverains sont prêts à négocier une entente, un projet, un partenariat... Les propriétaires sont des gens de terrain et conscients de l'ampleur du projet, en plus d'avoir une vision commune des solutions possibles tout en respectant le budget, l'environnement et la collectivité. Ensemble nous sommes capables d'en venir à une entente, et soyez assurés que celle-ci sera extrêmement bénéfique des deux côtés, c'est pourquoi la ville de Victoriaville, le ministère de l'environnement et tous les nombreux autres intervenants au dossier doivent faire part d'ouverture et venir consulter rapidement les propriétaires de ces terres. Chose certaine, jouer le jeu de l'égoïsme n'est assurément pas la meilleure solution pour Victoriaville, cette ville fière d'afficher des enseignes "Victoriaville et sa région" ne respecte actuellement plus les valeurs fondamentales mise de l'avant par cette campagne en laissant croire de belles collaborations avec les municipalités de son territoire.

Bref, cette lettre ne fait qu'effleurer quelques arguments que les propriétaires ont en leur possession pour défendre leurs intérêts. C'est pourquoi je demande une révision complète du projet pour que le problème de remplissage du réservoir par l'érosion des berges soit corrigé là où il se doit d'être fait, c'est-à-dire, sur les berges et dans la rivière. Une fois la principale problématique réglée, vider le réservoir sera une tâche beaucoup moins imposante. Les propriétés touchées par l'érosion seront donc sécurisées et les impacts sur le remplissage du réservoir seront immensément réduits, ce que nous pourrions donc appeler un projet réussi sur toute la ligne.

Espérant une compréhension de votre part.

Cédric Allaire

